



3, rue des Fenouillèdes – Parc d'activités Sud Roussillon
66 280 SALEILLES
Tél : 04.68.22.18.53 – Mail : contact@reart66.fr

Extrait de délibération du Comité Syndical 66280 SALEILLES

Séance du
Mercredi 9 septembre 2026

Date de la Convocation au Comité Syndical	Nombre de conseillers Titulaires en exercice	Nombre de conseillers Suppléants en exercice	Présents	Procurations	Voix	Absents
1 ^{er} septembre 2026	40	40	29	0	29	11

Délibération N° 2026 – 73

L'an deux mille vingt-six et le neuf septembre, le Comité Syndical du Bassin Versant du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire, convoqué le 1^{er} septembre 2026, s'est réuni dans la salle des fêtes de Trouillas, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TORRENS, Président.

Etaient présents :

PMM CU : MMES DE NOELL-MARCHESAN Isabelle _ MAILLOCHAUD Alexandra _ MARTINEZ Stéphanie _ POLATO Myriam _ RENARD Arlette _ RODRIGUEZ Christine.

MS. CALLAREC Yannick _ CORDERO Alain _ DELCLOS Jordi _ FORT Max _ FOUR Jean-Louis _ MODICA Marc _ MORICONI Jean-Charles _ PARE Patrice _ REGNIER Jean-François _ TORRENS Jean-Claude.

CC Sud Roussillon : MMES DARDENNE Myriam _ TORRES Sylvie _ VALENZUELA Hélène.

MS. MAGDALOU Jean-André _ MANAS Christophe _ THIBAUT Jean-Jacques _ TOIX Laurent.

CC Aspres : MMES LESNÉ Maya _ TALABERE Isabelle.

MS. BASSAGET Jean-Marc _ BOCKTAEELS Germain _ LEMAIGRE Philippe.

CC ACVI : M. AYBAR Patrice.

Etaient absents et excusés :

PMM CU : MME. DOGOR-SUCH Sandrine.

M. TIBAC Max.

CC Sud Roussillon : MME LAURENT Catherine.

MS. DEL POSO Thierry _ TORRES Jean-Louis.

CC Aspres : MS. AMOROS Michel _ CAMSOULINES Hervé _ DE MAURY Loïc _ MELGAR Antoine _

CC ACVI : MS. FORTEL Steve _ ORTAL Pierre

Avaient donné procuration :

NÉANT

Assistaient également à la séance :

MMES BOSSOREIL Sandrine _ PAGANO Manuela _ PÉRRÉE Isabelle _ PLAGNES Christelle _ VERGNES Lorie.

MS. BRETEAU Philippe _ CRETON Michel _ JORDA Edmond _ MIVIÈRE Roland.

A été élu secrétaire de séance :

M. FORT Max.

Désignation des représentants à l'association « France dignes »

Dossier présenté par : Jean-Claude TORRENS, Président

Le comité syndical réuni en séance publique,

VU la délibération n°2024-07 approuvant l'adhésion à l'association « France dignes »,

Monsieur le Président informe l'assemblée que France Dignes est une association loi 1901, dont l'objectif est de structurer et consolider la profession de gestionnaire de digues en favorisant les échanges techniques, le partage des savoir-faire et l'échange d'expériences, en développant les connaissances des gestionnaires par des formations et en créant des outils métiers spécifiques.

France Dignes propose à ses adhérents, entre autres :

- De bénéficier d'un important réseau de gestionnaires et de professionnels de la gestion des digues ;
- De participer gratuitement à des journées techniques ciblées sur les besoins de ses adhérents ;
- De bénéficier d'une veille réglementaire ;
- De disposer de documents et notes techniques destinés aux gestionnaires ;
- D'orienter les actions de l'association ;
- De prendre part à différentes réunions (Comité Technique, Groupes de travail thématiques...) ;
- D'avoir un accès privilégié et une assistance à l'utilisation du logiciel métier SIRS Dignes ;
- D'avoir un compte adhérent à la plate-forme d'échanges (site internet) de France Dignes à laquelle pourront participer professionnels et experts, contenant une veille journalistique et technique, un forum, des documents techniques, etc.

Le SMBVR adhère depuis déjà plusieurs années à France Digue, et renouvelle son adhésion en 2026.

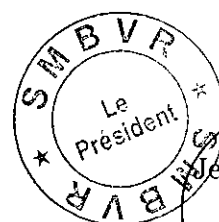
Conformément aux statuts et aux modalités de fonctionnement de l'association, le SMBVR a désigné Monsieur Jordi DELCLOS en tant que Titulaire lors du dernier Comité pour participer aux travaux et aux instances de l'association. Il appartient au Comité syndical de désigner également un Suppléant.

Le comité, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

- **A DÉSIGNÉ Jordi DELCLOS** en tant que délégué **TITULAIRE** et **Thierry DELPOSO** en tant que délégué **SUPPLÉANT** pour représenter le syndicat et siéger au sein de cette association.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toute mesure et à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour : 29 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Président

Jean-Claude TORRENS
Jean-Claude TORRENS